



Epreuves de langue au baccalauréat général et technologique

publié le 08/01/2013 - mis à jour le 11/11/2014

Descriptif :

Consulter le bulletin officiel n°1 du 3 janvier 2013

[Dispense de certaines épreuves](#)  pour les candidats qui changent de série d'examen.

[Rectificatifs](#)  pour les séries générales et technologiques (hors TMD, Stav et hôtellerie).

[Dispositions transitoires](#)  pour l'épreuve de langue vivante 2 dans les séries STD2A, STI2D et STL.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.